

Chers clients

Un protocole sanitaire a été mis en place au sein du Lycée professionnel Jean Jooris afin de respecter la sécurité sanitaire de tout le personnel de l'établissement, des élèves et de notre clientèle. Il reste toujours d'actualité en cette nouvelle rentrée. A ce protocole s'est rajoutée l'obligation pour notre clientèle ainsi que pour nos élèves des sections de l'hôtellerie de présenter un pass sanitaire. (loi du 5 août 2021)

Ce protocole repose sur dix points :



1. La Direction du Lycée professionnel Jean Jooris a formalisé un protocole sanitaire consultable par les clients du restaurant et fournit les moyens nécessaires pour s'assurer de la maîtrise du risque COVID19.
2. Ce protocole précise les modes opératoires et stipule que tous les élèves et le personnel de l'établissement ont été formés aux règles et bonnes pratiques pour combattre la COVID 19.
3. **Le port du masque est obligatoire** pour tout le personnel et les élèves du lycée toute la journée, sur l'ensemble du site.
4. Le suivi des règles d'hygiène est assuré par l'enseignant durant le service. La fréquence de nettoyage des mains est ritualisée. Les locaux sont aérés toutes les trois heures.
5. Un plan de nettoyage a été mis en place. Le linge est nettoyé à une température adaptée. Les locaux et le mobilier sont régulièrement désinfectés par les agents de l'établissement. Les produits de nettoyage ont été adaptés en conséquence.
6. Une borne à gel est à la disposition des clients. Lors des déplacements, le port du masque est obligatoire.. L'organisation du flux est géré afin de limiter les croisements.
7. Tout mode de paiement sans contact est privilégié. Le paiement à table est favorisé.
8. Les professeurs s'assurent que les règles et les bonnes pratiques sont bien respectées. En cas de non respect, les consignes seront rappelées et l'accès à l'établissement sera refusé.
9. Si un élève ou un personnel de l'établissement présente des signes avant coureurs de la maladie, le retour à domicile est immédiat. Il est demandé aux clients de ne pas venir au lycée en cas de symptômes COVID 19.
10. Les analyses des risques réglementaires sur la santé sécurité ont été mises à jour pour intégrer ce nouveau danger sanitaire. Tous les personnels du Lycée professionnel Jean Jooris ont été associés à cette analyse.

La Direction de l'établissement